

Nous sommes montés au crêneau pour les entreprises

La vie des entreprises a été totalement bouleversée ces derniers jours. L'occasion de dresser un état des lieux exhaustif avec Valérie Creusot-Rivièvre, la présidente de l'Ordre des Experts-Comptables de Lorraine. Les experts-comptables sont en ordre de bataille pour préserver l'économie.

INTERVIEW



Valérie Creusot-Rivièvre,
Présidente de l'Ordre des Experts-Comptables de Lorraine.

Les mesures annoncées par le président sont-elles, à votre avis, suffisantes pour préserver notre économie ?

Le gouvernement a agi dans l'urgence en mettant de l'argent sur la table. Il a pris le parti de dire qu'il fallait soutenir les entreprises pour faire en sorte qu'elles tiennent plutôt que d'avoir à payer demain massivement du chômage ou des faillites. Je pense que c'est quand même la bonne décision. Mais est-ce que cela sera suffisant ? Ces dernières années, les entreprises étaient déjà, pour certaines, dans une situation très tendue, notamment après la crise de 2008 et tout ce qui s'est passé ensuite. Ces dernières vont peut-être tenir deux, trois mois car il y a des mesures de report.

Mais, lorsqu'on remettra les compteurs à zéro, j'ai peur qu'il y ait de la casse. Les entreprises solides dureront mais pour celles qui étaient déjà très fragiles, cela sera compliqué de repartir malgré les mesures prises.

Quel est le rôle des experts-comptables pour assurer au mieux le soutien des entreprises pendant cette période de confinement liée au Covid-19 ?

De même que nous devons préserver la santé de chacun, il s'agit aussi de préserver la santé de nos entreprises afin de leur permettre de passer la crise dans les meilleures conditions. L'expert-comptable est le relais privilégié des entreprises. La dématérialisation étant un

enjeu depuis un certain nombre d'années dans notre profession, beaucoup d'entre nous ont su s'organiser en conséquence dans un temps record. On a demandé à nos équipes d'accompagner nos chefs d'entreprise pour répondre à leurs questions et les assister dans leur gestion administrative de crise. En clair, on a laissé tomber momentanément les bilans et les projets en cours pour gérer l'urgence : les mises en activité partielle, les déclarations AMELI, le télétravail, les demandes de report de délai, l'interface avec les banques pour demander les reports d'échéance... Nous nous sommes tous mobilisés et cette première semaine de confinement a été intense ! Mon rôle de présidente m'a amenée à être en interaction avec les acteurs locaux, nos relais au conseil supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables qui sont en lien permanent avec nos gouvernants, en particulier avec Bercy. Par exemple, j'avais la DIRECCTE vendredi 20 mars au téléphone parce que nous avions des difficultés avec la mise en place de l'activité partielle. En effet, lundi 16 mars au soir, après l'appel du Président Macron au confinement, beaucoup de chefs d'entreprise ont compris qu'ils devaient s'arrêter. Mais, il semble que l'on soit allé un peu vite dans le « Restez chez vous ». Dans la semaine, un mot d'ordre inverse a été donné par notre ministre du travail créant une grande confusion sur l'arrêt d'activité et les droits à indemnisation du chômage partiel. La DIRECCTE explique bien aujourd'hui que les entreprises qui ont une baisse d'activité auront droit au chômage partiel mais qu'il faudra pouvoir le justifier. Il y aura des contrôles a posteriori. Une interview de notre président national a bien résumé la situation que nous avons vécue : « Ordre, Contre-ordre, Désordre ». Pour résumer, notre rôle consiste à jouer l'interface avec l'administration, la Région, les Banques... pour pouvoir accompagner tout le monde. Nos collaborateurs ont appelé leurs clients un par un pour leur dire ce qu'il fallait mettre en place et je les félicite tous pour la solidarité qui s'est mise en œuvre.

Dans le Grand Est, peut-on d'ores et déjà mesurer l'impact sur votre profession ?

Pas plus que les autres car nous sommes des entreprises comme les autres et qui plus est, avec beaucoup de libéraux et toutes les inquiétudes sur leur indemnisation. Aujourd'hui,

cela fait d'ailleurs partie des questions qui préoccupent nos clients. On a fait des demandes au gouvernement afin qu'il apporte aussi des réponses pour les indépendants. Certes, l'Urssaf a décidé de ne pas prélever l'échéance de ce mois-ci. Mais nous n'avons que très peu de mesures pour l'indépendant qui n'est pas salarié et qui n'a pas droit au chômage... On participe aux échanges qui s'organisent avec les différents acteurs économiques afin d'améliorer les dispositifs en place. Des points de clarification ont également été demandés au gouvernement : sur les entreprises qui peuvent ou non travailler, sur le droit des entreprises au chômage partiel... Enfin, il y a la question de la TVA. Si un report de paiement de tous les impôts directs de trois mois a bien été accordé, la TVA qui est un impôt indirect n'en fait pas partie. Là, nous nous sommes vu opposer une position très ferme du gouvernement bien que nous soyons montés au crêneau ; le ministre Darmanin a refusé un report de paiement de la TVA de février payable ce mois-ci. Comment un commerçant qui n'a plus du tout d'activité et une trésorerie déjà tendue va pouvoir absorber ça ? En tant qu'Expert-Comptable, les gouvernants pourraient nous faire davantage confiance en nous permettant de gérer des demandes de report au cas par cas et garantir ainsi le fait que l'entreprise soit à même de pouvoir payer ou non sa TVA.

En synthèse : l'Expert-Comptable est un maillon de la chaîne de soutien des entreprises. Sollicitez-les directement ou via l'Ordre des Experts-Comptables afin de relayer vos questions et/ou difficultés.

E-mail :
oec@lorraine.experts-comptables.fr

Retrouvez toute notre actualité sur
[dailymotion.com/
ECLorraineTV/lorraine.
experts-comptables.fr](http://dailymotion.com/ECLorraineTV/lorraine.experts-comptables.fr)